



IMPORTANT : Les informations retransmises dans ce bulletin le sont sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs et ne sauraient engager la responsabilité du Mouvement National Républicain.

**Mardi 6 Mars**  
**Carl Lang**  
**en PICARDIE**  
**Apéritif-militant**  
**AMIENS 11h30**  
**SAINT-QUENTIN 18h30**

**Pour tout renseignement**  
**thomasjoly60@yahoo.fr 06 09 96 44 37**

**Amiens : 10h30 Salle n°3 Espace Dewailly (3, place Louis Dewailly)**

**St-Quentin : 17h00 Salle n°2 Espace Henri Matisse (1, rue Théophile Gautier)**

## "Des femmes sont payées pour porter le voile intégral"



*Le 26 novembre 2010, Djemila Benhabib comparait devant la commission de l'Assemblée nationale du Québec qui étudie le Projet de loi 94 sur les balises aux accommodements religieux dans l'Administration publique. Un extrait de son témoignage :*

«En Belgique, par exemple, d'où je viens et où je repars pour justement continuer d'enquêter, il y a des femmes qui sont payées pour porter le voile intégral. Dans la banlieue de Lyon, en France, c'est exactement la même chose. Les femmes reçoivent de l'argent pour défier l'État français. Eh bien, dites-moi si ça s'appelle de la liberté religieuse ? Pour moi, clairement, c'est non.

Alors, maintenant faut-il prendre des mesures à l'égard de ce fléau, j'ose espérer que oui. Et je retourne justement en Belgique pour rencontrer des parlementaires qui s'intéressent à cette question-là et qui sont en train de soulever des questions extrêmement intéressantes au Parlement belge justement sur l'ingérence d'États terroristes dans la

## « Tout ce qui facilite l'offensive de l'islam radical est dangereux »

22 février 2012 |, Posted by: [Guy Millière](#)

Je publierai dans quelques semaines un livre basé sur des conversations avec Daniel Pipes. Devant voyager pendant dix jours, j'en propose, en exclusivité pour [Dreuz.info](#), quelques extraits. Voici le premier.

L'air du temps, dans les pays occidentaux, est passé des illusions sur le printemps arabe à d'autres illusions.

**Guy Millière** : Nous évoquons tout à l'heure l'absurde expression « islamiste modéré ». Nous évoquons l'attitude d'apaisement des journalistes et des dirigeants occidentaux, l'aveuglement, la faiblesse qui encourage l'islam radical. On pourrait dire à mes yeux qu'il se met en place une complicité entre journalistes et dirigeants occidentaux, adeptes du politiquement correct, et adeptes de l'islam radical.

**Daniel Pipes** : Le mot complicité serait excessif. Mais il y a un effet de convergence. Tout ce qui facilite l'offensive de l'islam radical est dangereux. Et de multiples facteurs facilitent cette offensive aujourd'hui. Tous les discours disant que l'islam est toujours une religion de paix facilitent l'offensive de l'islam radical. Tous les discours parlant d'islamistes modérés favorisent l'offensive de l'islam radical. Il en va de même pour tous les discours naïfs sur l'introduction de la démocratie dans le monde musulman, pour tous les discours venant empêcher que s'énoncent des analyses critiques concernant l'islam et l'islam radical. Ne pas donner la parole aux réformateurs de l'islam favorise l'avancée de l'islam radical. Ne pas dire que l'islam radical est un totalitarisme favorise l'avancée de ce totalitarisme. Ne donner la parole qu'aux adeptes du politiquement correct ou du discours consensuel concernant l'islam est également dangereux.

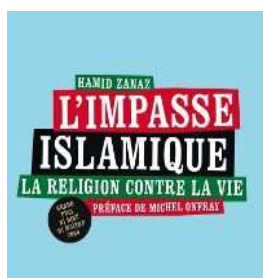
**Guy Millière** : L'attitude de rejet global de l'islam te semble moins dangereuse.

**Daniel Pipes** : Je l'ai dit, c'est une attitude que je comprends, particulièrement en Europe où la présence de l'islam est numériquement plus importante qu'aux Etats-Unis. Il y a un danger islamiste. C'est un danger inquiétant. C'est un danger totalitaire. Ceux qui évoquent le danger ont raison de l'évoquer. Leur attitude est une attitude de réaction face à l'offensive islamique, et il est bon que des gens réagissent. Leur attitude est un contrecoup du politiquement correct et du discours consensuel concernant l'islam. **Nous sommes dans un combat entre la civilisation et le totalitarisme qui vient la menacer une fois de plus.** Je dis seulement qu'il faut voir que l'islam radical n'est pas l'islam, et en disant cela, je dis qu'il faut se garder de rejeter tous les musulmans et qu'il faut encourager les réformateurs. L'efficacité implique de bien voir qui est l'adversaire. Le combat sera long. Il sera difficile. Bien voir qui est l'adversaire est essentiel.

Reproduction autorisée et vivement encouragée, avec la mention suivante et ce lien : © Guy Millière et Daniel Pipes

## Le coup de semonce d'Hamid Zanaz aux fanatiques et islamogauchistes

Hamid Zanaz est un Algérien athée, auteur du livre L'impasse islamique, Éditions Libertaires, 2009. Le site <http://www.atheisme.org/> présente son livre.



Chez nous, l'athéisme n'est pas vu comme synonyme de haine à l'endroit des croyants, et le discours des Richard Dawkins, Sam Harris et Christopher Hitchens n'est pas qualifié de christianophobe ou d'extrême droite. Par contre, l'athéisme et la critique ouverte de l'islam par des ex-musulmans sont inacceptables pour une partie de la gauche islamophile. Tout comme des musulmans laïques, tels Salim Mansur, Tarek Fatah et d'autres sont boudés par la gauche caviar, les inter/multiculturalistes et La Presse, les athées du monde musulman sont considérés comme des

Traîtres islamophobes et même des extrémistes de droite. La gauche caviar en Occident tolère mal que des Hamid Zanaz, Wafa Sultan, Ayaan Hirsi Ali et Taslima Nasreen, par exemple, critiquent l'islam et plaident pour la démocratie, les libertés individuelles et la

laïcité des institutions dans les contrées islamiques, alors qu'il s'agit de valeurs qui devraient pourtant être universelles. Pour la gauche caviar, c'est l'Occident qui doit s'islamiser plutôt que les contrées islamiques se laïciser.

Je vous recommande chaudement, en complément de lecture, la lettre ouverte d'Hamid Zanaz à ses détracteurs islamogauchistes, reproduite sur le site Kabyles.net: [Lettre ouverte à ceux qui n'ont rien compris à l'intégrisme islamique](#)

**L'islamisme" n'est pas une perversion de l'islam, il en est l'essence et l'aboutissement.**



## **Sarkozy, Hollande... l'Express dévoile le patrimoine des candidats**

Source : Capital.fr  
22/02/2012

Si Nicolas Sarkozy cherche à apparaître comme le candidat du peuple, son patrimoine n'est pas celui de monsieur tout le monde. Selon une [enquête de l'Express](#), le chef de l'Etat est à la tête de 2,3 millions d'euros. Soit un peu plus qu'au début de son mandat en 2007 (2,14 millions).

La fortune de François Hollande est deux fois moins importante.

Le candidat du PS possède 1,17 million d'euros de biens immobiliers, dont une villa de 130 mètres carrés sur les hauteurs de Cannes évaluée à 800.000 euros. S'il n'est pas assujéti à l'impôt sur la fortune, c'est grâce à son principal concurrent dans la course à l'Elysée, qui a décidé l'an dernier de relever le seuil d'entrée à l'ISF, de 790.000 à 1,3 million d'euros.

François Bayrou la joue modeste, expliquant à l'hebdomadaire que l'épargne familiale est stockée sur des livrets et autres comptes courants. Le chef de file du MoDem est tout de même propriétaire de deux biens immobiliers : une maison dans le Béarn, d'une valeur de 450.000 euros, et un pied à terre à Paris, estimé à 410.000 euros.

Le candidat du Front de gauche, Jean-Luc Mélenchon, n'est pas non plus à plaindre, avec un patrimoine estimé à 760.000 euros, qui provient essentiellement d'investissements dans la pierre. Sans compter ses revenus de député européen (6.200 euros nets par mois). Mais, selon l'Express, l'homme, issu d'une famille modeste, profite "sans excès" de ce train de vie confortable.

La présidente du Front National, Marine Le Pen, bénéficie de revenus similaires, grâce à son poste au Parlement européen. Son patrimoine est difficile à évaluer, car il est partagé entre les membres de la famille, souvent dans des sociétés civiles immobilières (SCI).

Dominique de Villepin n'a pas répondu à l'Express. Mais, selon le magazine, l'ancien Premier ministre serait plus fortuné que Sarkozy, avec un patrimoine de 4 millions d'euros, et posséderait même son propre hôtel particulier parisien, acheté 3 millions d'euros en 2010.

## **Eglise russe : Delanoë s'oppose au projet** (source Bati actu)



**Le projet de construction d'une église russe à Paris, en lieu et place des anciens locaux de Météo France, quai Branly, ne plaît pas au Maire de la capitale. Ce dernier s'oppose à cette « architecture de pastiche » pour le moins inadaptée au site classé patrimoine mondial de l'Unesco. Explications.**

Bertrand Delanoë en appelle à l'Unesco pour que le permis de construire d'une église russe, quai Branly à Paris, ne soit pas délivré « sans l'aval d'experts internationaux ». En effet, en mars 2011, Le cabinet français Sade et le bureau russe Arch Group ont remporté le projet de conception de la future église russe qui sera érigée près de la Tour Eiffel. Ce

bâtiment sera installé à la place de celui de Météo France racheté par la Russie, et qui sera en partie détruit.

Mais le maire de Paris exprime aujourd'hui son opposition à ce projet qui, « *tel qu'il a été déposé ne saurait convenir* », explique-t-il dans un communiqué. Loin de remettre en cause la construction d'un lieu de culte russe à Paris, il estime que « *l'architecture pastiche* » choisie est « *inadaptée au site classé au patrimoine mondial de l'Unesco ou à la perspective de la Tour Eiffel* ».

Il indique également que le projet a été conçu entre les Etats russe et français, « *sans l'accord de la Ville de Paris* ». Aussi réclame-t-il auprès de l'Unesco - « *garante de la sauvegarde des rives de la Seine* » - qu'elle se mobilise pour « *qu'aucune autorisation [de construire] ne soit donnée sans l'aval d'experts internationaux* ».

Les équipes d'architectes avaient prévu une église orthodoxe classique surmontée de cinq bulbes dorés, dont le plus grand s'élève à 27 mètres, hors croix. « *Lors du concours, il existait des propositions bien plus satisfaisantes, soucieuses d'harmonie urbaine et respectueuses du paysage parisien* », a fait savoir Bertrand Delanoë.

**N D F B L'architecture des mosquées ne dérange pourtant pas Monsieur Delanoë , allez savoir pourquoi ?**

A QUANT L'ASSASSIN TUOIT DE LA BANQUE ?



## L'islam et le Coran

**La traduction du Coran utilisée est celle de Kasimirski publiée par Flammarion**

La condition féminine fait partie des plus grands scandales générés par le Coran. La hiérarchie entre femmes et hommes doit obéir à la règle machiste fort répandue (II, 228) : *"Les maris sont supérieurs à leurs femmes"*. La femme idéale est plus proche de l'esclave soumis que d'une personne apte à décider de sa vie (IV, 38) : *"Les hommes sont supérieurs aux femmes à cause des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au dessus de celles-ci, et parce que les hommes emploient leurs biens pour doter les femmes. Les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises."* Ou encore, sur la servitude à laquelle la femme est assignée (VII, 188) : *"C'est lui qui vous a créés tous d'un seul homme, qui en a produit son épouse afin qu'il habitât avec elle, elle porta d'abord un fardeau léger et marchait sans peine."*

La femme est une possession du mâle dont il peut disposer comme bon lui semble, tant en ce qui concerne l'épouse (II, 223) : *"Les femmes sont votre champ. Cultivez-le de la manière que vous l'entendrez, ayant fait auparavant quelque acte de piété."*, que les filles (II, 220) : *"Ne donnez point vos filles aux idolâtres tant qu'ils n'auront pas cru."*. Et comme tout bien de consommation est jeté lorsqu'il n'a plus les faveurs de l'utilisateur, la femme peut être répudiée avec facilité et la procédure est précisée en (II, 229 à 233) et (LXV, 1 à 4). Le mépris dans lequel sont tenues les femmes éclate dans l'équivalence "1 homme = 2 femmes" lors de la recherche de témoins dans le règlement d'un litige (II, 282) : *"Appelez deux témoins choisis parmi vous; si vous ne trouvez pas deux hommes, appelez-en un seul et deux femmes parmi les personnes habiles à témoigner; afin que, si l'une oublie, l'autre puisse rappeler le fait."*. Cette même inégalité de traitement prévaut aussi dans les droits de succession (IV, 12) : *"Dieu vous commande, dans le partage de vos biens entre vos enfants, de donner au fils mâle la portion de deux filles; s'il n'y a que des filles, et qu'elles soient plus de deux, elles auront les deux tiers de la succession; s'il n'y en a qu'une seule, elle recevra la moitié."* ; voir aussi (IV, 175).

La primauté de l'homme provient de son apparition première (III, 193) : *"Les femmes sont issues des hommes."*, et (IV, 1) : *"O hommes! craignez votre seigneur qui vous a créés tous d'un seul homme; de l'homme il forma sa compagne."*

La polygamie est officiellement acceptée en (IV, 3) : *"Si vous craignez d'être injustes envers les orphelins, n'épousez que peu de femmes, deux, trois ou quatre parmi celles qui vous auront plu."*, et Mahomet montre l'exemple (XXXIII, 6) : *"Le prophète aime les croyants plus qu'ils ne s'aiment eux-mêmes; ses*

femmes sont leurs mères." et (XXXIII, 27) ainsi que (XXXIII, 47) : "O prophète! il t'est permis d'épouser les femmes que tu auras dotées, les captives que Dieu a fait tomber entre tes mains, les filles de tes oncles et de tes tantes maternels et paternels qui ont pris la fuite avec toi, et toute femme fidèle qui livrera son cœur au Prophète, si le Prophète veut l'épouser."

Le machisme musulman ne se limite pas à établir une supériorité homme - femme mais prévoit aussi la réprimande violente et l'exprime avec la plus grande clarté (IV, 38) : "Vous [les hommes] réprimandez celles dont vous avez à craindre l'inobéissance; vous les relèguerez dans des lits à part, vous les battrez; mais aussitôt qu'elles vous obéissent, ne leur cherchez point querelle. Dieu est élevé et grand.". Le Coran montre ici son vrai visage de religion rétrograde et agressive, qui ne survit que par la terreur qu'il inspire aux unes et par l'attribution d'une supériorité factice à des hommes dépourvus de raison. De même en (IV, 19) : "Si vos femmes commettent l'action infâme (l'adultère), appelez quatre témoins. Si leurs témoignages se réunissent contre elles, enfermez-les dans des maisons jusqu'à ce que la mort les visite ou que Dieu leur procure un moyen de salut.". La mort pour les femmes adultères, seul remède pour un islam brutal qui, par contre, n'envisage pas le cas de l'homme adultère. Autre exemple d'infidélité conjugale à la charge des épouses en (LXVI, 10), avec toujours la mort comme issue pour une religion de la domination masculine. Appeler à la mort de l'autre, de celui qui est différent, n'est pas la marque d'une réflexion particulièrement élaborée comme voudraient nous en persuader les théologiens.

La psychose musulmane sur la nocivité de toute forme de coquetterie féminine trouve son origine en (XXIV, 31) et a, depuis, donné lieu à une généralisation délirante. Le point culminant en est le port du voile, prescrit dans le cas d'une conversation avec les femmes de Mahomet (XXXIII, 51) : "Si vous avez quelque demande à faire à ses femmes, faites-la à travers un voile; c'est ainsi que vos cœurs et les leurs se conserveront en pureté." De même en (XXXIII, 57) : "O prophète! prescrit à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants, d'abaisser un voile sur leur visage. Il sera la marque de leur vertu et un frein contre les propos des hommes.". Remarquer que le port du voile par les hommes aurait le même effet "protecteur", mais cette suggestion n'est probablement que blasphème. La femme soumise et devant fuir les regards masculins n'a pas à espérer d'émancipation au paradis (XXXVII, 52) : "Après d'eux [les justes au paradis] seront des femmes au regard modeste, et leurs égales en âge.". Enfin, les femmes ne sont qu'une marchandise dont la valeur dépend de leur soumission à l'islam (LX, 10).

Le Coran réduit donc la femme au rang de spectatrice et domestique de l'homme. Elle peut être échangée ou rejetée comme pour tout produit de consommation courante; elle est à la charge du mari au même titre que le bétail. Le maître peut disposer d'elle comme il l'entend et user de la force à son encontre. L'adultère semble être une exclusivité féminine, le mâle n'étant pas redevable envers son sujet. Parler ici de misogynie est trop faible pour exprimer le mépris et la soumission dont les femmes sont l'objet. On ne peut que constater que le monde musulman actuel est resté fidèle à ces préceptes préhistoriques. L'Iran l'a rappelé en 1995 à la conférence de Pékin sur la condition féminine (même attitude inacceptable de la part du Vatican).

Le port du voile, commandé par le Coran, est adopté à des degrés divers: foulard qui se limite à la couverture de la chevelure, tissu qui ne laisse que les yeux comme unique appel au secours, grilles infligées par les Talibans, ou encore couverture complète du visage. Officiellement un rempart contre les regards masculins déplacés, ce voile protège plus efficacement les sociétés musulmanes contre leur propre barbarie en soumettant au silence la moitié de leur population.

## Viande halal : la loi du silence

Rédacteur : Damien le 23 février 2012 à 18:19

[Fil Info](#)



Marne. Les rayons sont bien là, le circuit existe, mais le sujet déplaît Dans la Marne comme ailleurs, une partie des animaux est pourtant abattue selon les pratiques rituelles islamiques. (...) Dans la région, on ne se bouscule pas au portillon pour évoquer le sujet jugé « trop sensible ». Veut-on ainsi éviter la récupération politique ? Protéger la filière ? Un peu les deux à la fois. Mais pour le consommateur, la question demeure :

mange-t-il, à son insu, de la viande provenant d'un abattage rituel ? (...)  
Pratiquement, la réponse avait déjà été donnée dans une enquête menée par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) en 2007. On y apprenait que 12 % des bovins, 13 % des veaux et 49 % des ovins-caprins étaient abattus selon les rites musulmans et israélites en France. Des chiffres bien supérieurs à ce que peut être la clientèle dans l'Hexagone.

Suite et source : [L'Union Presse](#), *Merci à Ardennais*

## **Interview de Magdi Cristiano Allam ( musulman converti au catholicisme)**

*Hélios d'Alexandrie a traduit de l'arabe l'interview de Magdi Cristiano Allam à l'émission Al dalil (la preuve) diffusée sur le canal Al Hayatt le 8 novembre 2011. Pour lire l'intégralité de l'article suivez ce lien : <http://www.postedeveille.ca/2012/02/interview-magdi-cristiano-allam.html>*

## **La Valse à trois temps du djihad, par Olaf de Paris**

Cette chronique d'Olaf de Paris est une adaptation libre d'une vidéo de David Wood du groupe [Answering Muslims](#) intitulée : Three Stages of Jihad. La vidéo (en anglais) figure à la fin du billet.

Après avoir lu cette chronique, vous saurez pourquoi les chrétiens et les juifs sont considérés comme des quasi sous-humains dans le monde musulman, pourquoi certains sont prêts à tuer pour des caricatures, pourquoi les musulmans sont si prompts à se prétendre victimes de toutes les discriminations, etc.

Malheureusement, nos dirigeants et les bien-pensants ne veulent pas entendre la vérité sur l'islam. Or il faut la connaître car, comme l'écrit Olaf, «le meilleur allié du djihad, c'est l'ignorance crasse. La meilleure riposte : la vérité ! » Pour lire l'intégralité de l'article suivez ce lien :

<http://www.postedeveille.ca/2012/01/la-vals-a-trois-temps-du-djihad-par-olaf-de-paris.html>

**Protestez auprès du CSA pour leur demander la présence de Carl LANG dans les médias avec le même temps de paroles que les autres candidats à la présidentielle suivez ce lien : [CSA - Formulaire de contact / Services en ligne / Accueil](#) [www.csa.fr](http://www.csa.fr)**

-0-0-0-0-0-0-0-0-

## **Les revenus des capitaux mobiliers bientôt confisqués ?**

Impositions comparées dans la loi actuelle et dans les projets des candidats.

**Les récentes et nombreuses réformes fiscales, qu'elles portent sur les prélèvements sociaux ou sur l'imposition du revenu, ainsi que les propositions du candidat socialiste et les prises de positions de principe justifient que l'on fasse un point. Nous avons réalisé pour cela deux simulations concrètes d'imposition de revenu de valeurs mobilières dans les deux cas typiques de droit commun, les**

**dividendes et les valeurs à revenu fixe, et y avons appliqué alternativement la législation fiscale actuelle ou celle proposée par le candidat socialiste. Contrairement à ce que l'on entend bien souvent, l'imposition des revenus du capital est telle qu'elle permet à peine de conserver le capital ; elle aboutit même dans certains cas à un prélèvement supérieur à 100%.**

Nous avons d'abord pris pour hypothèse de base celle d'un célibataire propriétaire d'un portefeuille de valeurs mobilières, composé pour simplifier soit entièrement d'actions, soit entièrement de valeurs à revenu fixe, taxées dans les conditions du droit commun applicable en 2012 (choix actuel entre l'imposition au barème ou le prélèvement forfaitaire libératoire (PFL), pour les dividendes, sauf dans le programme Hollande et imposition au PFL uniquement pour les valeurs à revenu fixe). Ce célibataire bénéficie par ailleurs d'un salaire imposable annuel de 100.000 euros qui n'est pris en compte ici que pour déterminer la tranche d'impôt sur le revenu dans laquelle il se place, à savoir, pour un revenu de 180.000 euros, 41% actuellement et 46% dans la proposition Hollande.

**Projet de François Hollande** Le programme du candidat socialiste n'est pas connu dans le détail. Toutefois, il est acquis qu'il repose sur l'abrogation du PLF. Tous les revenus du capital deviennent taxables au barème de l'IR, lequel passerait à 46% pour la tranche qui nous occupe. sur la suppression de l'abattement de 40% sur les dividendes. Pour rappel, cet abattement remplaçait l'avoir fiscal qui avait pour objet de mettre fin à la double imposition des profits distribués.

**Remarque à propos de l'ISF** : Rappelons que l'ISF a vocation à être payé avec les revenus du capital et non pas à contraindre les contribuables à vendre leur capital pour le payer. Les taux sont au barème 2012, sauf pour le programme Hollande qui a indiqué vouloir les porter au niveau précédent la baisse de 2011.

**Remarque : « Perte sur capital due à l'inflation », deuxième tableau** : La valeur du capital en actions est censée suivre l'inflation. Au contraire, celle des créances est nominale, et n'augmente pas avec l'inflation. En conséquence, pendant que l'impôt est perçu sur l'intégralité du dividende reçu, le capital perd chaque année de la valeur suivant le taux d'inflation. Nous avons arbitrairement supposé un taux d'intérêt de 4% et d'inflation de 2% (soit 40.000 € ici).

## **Commentaires**

**Une imposition déjà au-delà de celle du travail.** Nous nous sommes déjà exprimés sur la proposition voulant [taxer le patrimoine comme les revenus du travail](#). Nous voyons ici que, contrairement à ce que l'on entend dire, les revenus des capitaux mobiliers sont déjà surtaxés dans la situation actuelle. Les prélèvements sociaux ont en quelques années atteint des taux doubles de ceux qui portent sur les revenus du travail, et le PFL a été augmenté de telle façon qu'il n'est plus avantageux d'en choisir l'option, sauf cas de dividendes très élevés. Dans notre simulation, l'option PFL est encore perdante avec 80.000 euros de bénéfices distribués. Pour les dividendes, le minimum d'imposition est actuellement de 55%, ISF non inclus. Ceci n'intègre pas le facteur risque inhérent à tout investissement dans une entreprise. Autrement dit, lorsqu'on investit dans des actions, le rendement n'est nullement assuré, et l'actionnaire peut se trouver dans certains cas ruiné, dans d'autres contraint d'attendre plusieurs années avant de

recevoir des dividendes. Il serait donc normal de tenir compte de ce risque pour ne pas assommer l'actionnaire lorsqu'il est bénéficiaire.

## Les programmes des candidats

**Le programme Sarkozy alourdit encore l'imposition.** En effet, une nouvelle hausse de deux points de la CSG, qui passerait à 15,5%, a été mentionnée. Hier, il a aussi été question de prélever 1,5 milliard supplémentaire sur les revenus du capital. Ces annonces sont encore trop vagues pour savoir quels seraient exactement l'assiette et les taux, et si ces prélèvements se cumuleraient. Nous n'avons donc pas fait de simulation.

**Le programme Hollande quant à lui aboutit à la confiscation pure et simple.** Dans tous les cas, l'imposition dépasserait 80%, pour aboutir même au-delà de la confiscation avec une imposition de 117% dans le cas des valeurs à revenu fixe. Cela bat même le record de l'Angleterre d'avant Margaret Thatcher ! Comme nous l'avons vu, nous avons pris en compte l'abattement de 40% pour les dividendes, ainsi que pour les intérêts la perte sur capital. Précisons à ce sujet que ces prises en compte sont parfaitement en ligne avec les calculs de Henri Sterdyniak, directeur à l'OFCE et membre des "Économistes atterrés", un groupe d'économistes dont les positions se situent pourtant franchement à gauche. Ceci ressort de l'étude que cet économiste vient de publier sur le site de l'OFCE, étude intitulée "Une lecture critique de l'ouvrage Pour une révolution fiscale" de Landais, Piketty et Saez, et qui se révèle en être une contestation virulente.

La proposition de François Hollande de supprimer l'abattement de 40% serait ainsi injustifiée aux yeux d'un économiste que l'on ne peut pas soupçonner de complaisance envers les riches. C'est qu'en effet l'imposition qui risque d'être édictée est non seulement confiscatoire pour les contribuables, mais aussi extrêmement néfaste pour l'économie. Elle porte sur la partie productive du capital (les investissements dans les entreprises) qu'il est au contraire absolument nécessaire de protéger et favoriser. On sait que la part des actionnaires étrangers dans les entreprises françaises dont le capital est ouvert est déjà supérieure à 60%. Les conventions internationales de type OCDE limitent à 15% la retenue à la source perçue en France, retenue déductible des impôts payés dans le pays de résidence, et qui sont nettement inférieurs aux impôts français. Il n'est pas difficile de prévoir quel serait le résultat désastreux de la levée d'impôts confiscatoires sur les seuls résidents français.

## Eurozone : décryptage du plan « Six-Pack »

**L'accord dit « Six-pack » (une directive et 5 règlements établissant une nouvelle gouvernance budgétaire des pays de l'eurozone) entré en vigueur le 13 décembre 2011 jette les bases d'une gouvernance économique européenne. En particulier, il vise l'inscription dans les législations nationales d'une règle d'or limitant à 0,35% le déficit structurel des budgets nationaux. En outre, il indique souhaiter la mise en place d'une procédure de sanction automatique pour les États membres ne respectant pas les exigences du traité du Pacte de Stabilité. Décryptage.**

### Les trois points clés du « Six-Pack »

Mise en place d'une procédure de sanction automatique pour les membres de l'eurogroupe en cas de déficit supérieur à 3%. Un partenariat européen pour la réforme



serait noué avec le pays en cas de difficultés passagères du pays pour éviter les sanctions automatiques

Mise en place d'une règle d'or à 0,5% du PIB de déficit structurel [1]

Mise en place d'un mécanisme de vote inversé les sanctions étant automatiques sauf si un vote du Conseil européen s'y oppose

Les deux premiers points de l'accord franco-allemand du 9 décembre 2011 découlent directement du plan Six Pack. Ainsi, pour les pays de la zone euro, une règle d'or à 0,5% du PIB de déficit structurel doit dès à présent être appliquée et devrait être renforcée dans le traité – à 0,35%, par alignement sur la marge actuelle de l'Allemagne inscrite dans sa règle d'or, dans le plan franco-allemand. La transposition dans la législation française devra donc se réaliser, ce qui aboutira à sensiblement modifier le projet initial « de règle d'or à la française » S [2].

Les avancées sur la mise en œuvre de sanctions automatiques pour le plan de stabilité sont significatives. En particulier, pour la première fois, une quantification précise de la réduction de la dette en cas de dépassement du seuil de dette a été faite. Ainsi, un pays ayant plus de 60% de dette devra, trois ans de suite, réduire ce montant d'un vingtième.

Le mécanisme de vote a été inversé : il n'est plus nécessaire de recueillir une majorité pour déclencher une procédure de sanctions. A l'inverse, cette procédure est déclenchée sous réserve d'un vote contraire des États, à la majorité qualifiée, dans les dix jours après la proposition de la Commission européenne. Concrètement, les demandes de sanctions de la Commission seront adoptées à moins d'un vote contraire du Conseil européen. En inversant le mécanisme de décision les sanctions seront pratiquement automatiques.

Par ailleurs, dans le cadre du volet préventif du pacte de stabilité un dépôt portant intérêt de 0,2% du PIB serait effectué. Symétriquement, dans le volet correctif, le dépôt du même montant ne porterait pas intérêt avant une seconde phase, consistant en la mise en place d'une amende en cas d'action insuffisante pour rétablir les finances publiques.

**Par la mise en place d'une quasi automaticité des sanctions, en contraignant les États à s'engager politiquement pour une certaine vertu budgétaire, la Commission européenne devrait dorénavant faire respecter de façon plus crédible l'objectif d'un déficit budgétaire inférieur à 3%... et jeter les bases d'une convergence renforcée des politiques budgétaires européennes.**

[1] C'est-à-dire déficit résultant du déséquilibre des comptes publics hors effets de la conjoncture. Il faut en effet distinguer trois notions liées au déficit : le déficit structurel que nous avons vu qui s'oppose au déficit conjoncturel, et le déficit primaire qui se définit comme le déficit apparaissant hors charge des intérêts de la dette (et que l'on doit donc fermement distinguer du déficit structurel). Celui-ci désigne le déficit résultant des simples dépenses des administrations publiques (dépenses de personnel, de fonctionnement, d'intervention, d'investissement) hors service de la dette. dans chaque pays de la zone euro et sanctions en cas de dette supérieure à 60% du PIB

[2] e reporter au dossier législatif : <http://www.assemblee-nationale.fr/1...>

-0-0-0-0-0-0-0-0-

**« Il faut dénoncer le piège d'une idéologie, par nature contestable, mais qui est en même temps une religion par nature intouchable... Sinon, dans cinquante ans, la France connaîtra un "printemps arabe" à l'envers. La "fille aînée de l'Église" sera devenue "la fille cadette de l'islam" »**

**Entretien avec Norbert Multeau à propos de son livre *L'islam chez lui chez nous***

*Ce livre semble répondre à l'actualité, notamment sur la consommation cachée de viande Hallal dans notre pays...*

Voyez le programme de tous les candidats à l'élection présidentielle : combien prennent en compte le danger islamiste lié à l'immigration musulmane ? Or cela me paraît être le problème majeur, bien plus grave que la dette, de notre époque et des années à venir. Il n'y a jamais de vrai débat sur le sujet car il est impossible de se livrer à une analyse critique des fondements idéologiques de l'islam sans être accusé « d'islamophobie », de « racisme », de « fascisme »... et cela clôt aussitôt le débat. Quand un massacre de chrétiens se commet quelque part dans le monde, c'est, nous disent les bien-pensants, « stigmatiser » l'islam dans sa globalité que de dénoncer les criminels qui agissent ainsi au nom de la *charia* et du *djihad*. Alors voici un livre pour dire les choses comme elles sont et non comme on voudrait qu'elles soient. Un livre qui a été refusé par tous les éditeurs auxquels j'en ai soumis l'idée... à l'exception de Philippe Randa, directeur des éditions de L'Encre.

*Ne faites-vous pas un amalgame sommaire entre l'immigration qui est un problème politique et social... et l'islam qui est une religion ?*

Les deux ne font qu'un. L'immigration arabe en France est un problème crucial parce qu'elle est d'abord un problème religieux. Un habitant de la planète sur quatre est musulman. L'objectif de l'islam, sa vocation historique comme sa mission divine, est de convertir les trois autres. Le monde non-musulman ne semble pas s'apercevoir que l'islam, conscient de sa force, réactive son projet multi-séculaire de domination de l'univers : imposer partout le « règne d'Allah » et la loi coranique.

En France, l'immigration à flot continu aboutit, non au « choc des civilisations » – tout se passe sans heurt violent –, mais à l'évincement progressif de l'une (la chrétienne) par l'autre (la musulmane). Et cela dans l'indifférence des élites, quand ce n'est pas avec la complicité des « activistes du métissage » comme les appelle Péroncel-Hugoz qui a préfacé *L'islam chez lui chez nous*. L'intelligentsia française, en particulier, ne semble pas saisir le sens de l'ampleur de ce qui se passe sous ses yeux. Elle voit ce qu'elle veut croire, mais ne veut pas croire ce qu'elle voit.

*Cet essai « colérique » n'est-il pas un peu court pour analyser objectivement un sujet comme celui-ci ?*

Je sais bien qu'on me reprochera d'être simpliste et manichéen, parce que l'islam « c'est plus compliqué que ça »... Je ne fais pas œuvre d'historien ni de philosophe. Je vais à l'essentiel. Je prends les choses au point où elles en sont. Ici, maintenant. Voici ce qu'est l'islam : une force croyante, conquérante, féconde. Voici ce qu'est l'Occident : une civilisation honteuse d'être ce qu'elle est, qui n'affirme plus rien, qui ne se défend plus...

*Pensez-vous la situation irréversible ?*

Il faut en finir avec l'illusion d'un islam modéré avec lequel nous pourrions cohabiter sans y perdre notre âme. Il faut prendre conscience de l'islamisation rampante des esprits, des mœurs, et même des lois de la République. Il faut dénoncer le piège d'une idéologie, par nature contestable, mais qui est en même temps une religion par nature intouchable... Sinon, dans cinquante ans, la France connaîtra un « printemps arabe » à l'envers. La « fille aînée de l'Église » sera devenue « la fille cadette de l'islam. »

**L'islam chez lui chez nous, Norbert Multeau, Éditions L'Encre, collection « À nouveau siècle, nouveaux enjeux »**

**Côte d'Ivoire:**

**Soro ivre de rage, s'apprêterait à faire un coup d'Etat pour évincer Ouattara**

**Pour lire l'article cliquez sur ce lien :**

## **CULTURE : L'Oural, entre trésor culturel et pôle de loisir** source Euronews



L'Oural forme une frontière naturelle entre **S**les parties européenne et asiatique de la Russie. Nous sommes au début du printemps mais ici, le climat permet de skier jusqu'au début du mois mai.

Les plus grandes stations de ski russe s'étendent sur les flancs de la montagne. Elles attirent tout au long de l'année les amoureux de la glisse, aussi bien les habitants des villes industrielles de la région que les touristes. « Il y a beaucoup de pistes de moyenne difficulté qui conviennent aux débutants. Vous pouvez donc venir ici avec toute la famille. Les montagnes de l'Oural sont à mon avis le lieu idéal pour faire du ski et du snowboard en Russie », indique Mikhaïl Kuznetsov, responsable des sports et du tourisme sur la station d'Abzakovo.

Les grandes steppes, au pied des montagnes de l'Oural, ont vu se succéder au fil des siècles les populations avec leurs différentes cultures et traditions. A quelques heures seulement des pistes de ski, un musée en plein air retrace l'histoire de la région, de l'antiquité à nos jours.

La réserve d'Arkaim est née après la découverte en 1987 d'une surprenante cité antique datant du XVII<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ. Entouré de murs circulaires, ce village abritait une population d'environ 2500 âmes qui logeait dans des habitations d'une étonnante modernité. Les précieuses fondations de la cité antique d'Arkaim sont conservées sous terre mais une partie de la muraille a été reconstituée.

Il y a quelques années, ce site archéologique unique a bien failli disparaître. Il devait en effet être inondé et remplacé par un réservoir d'eau. Mais le projet a finalement été abandonné et la cité d'Arkaim sauvée. Gennady Zdanovich, directeur de la réserve d'Arkaim, nous parle de l'importance de ce site. « Il renferme une période clé de l'histoire de la région. Nous avons découvert ici les origines de la culture indo-européenne qui est devenue la base de nombreuses cultures. Nous ne pouvions pas passer à côté d'une telle opportunité et ne pas montrer l'histoire exceptionnelle de cette région et ses liens avec les civilisations du monde », explique-t-il.

Les archéologues ont retrouvé les traces d'un peuple préhistorique qui aurait occupé cette terre dès le troisième millénaire avant Jésus-Christ. Des peuples de chasseurs y ont appris à dresser les chevaux et à bâtir des habitations permanentes.

La maison reconstituée d'un homme de l'âge de pierre est exposée dans le musée. Elle a été construite avec les techniques de l'époque, comme l'explique Aleksander Kislenko, archéologue : « Ces habitations ont été reconstituées à partir de données archéologiques récupérées lors de fouilles réalisées dans la région. Nous avons identifié et intégré un certain nombre d'éléments de construction datant de l'âge de pierre. Par exemple, une maison qui a brûlé et qui s'est effondrée il y a des milliers d'années, a laissé sur le sol une empreinte montrant une ouverture sur le toit. Pour la reconstitution, nous avons demandé conseil à des ingénieurs en bâtiment ».

Des monticules funéraires, datant de l'âge du fer, sont également reconstitués sur la réserve d'Arkaim. Les tribus des steppes de l'Oural construisaient de vastes abris pour leurs défunts chefs afin que ces derniers aient le même cadre d'habitation dans l'autre royaume.

Ce voyage dans le passé de l'Oural s'achève dans un village cosaque du XIX<sup>ème</sup> siècle, ressuscité par les habitants de la région. Ces hommes et femmes contribuent à préserver les arts et métiers traditionnels russes. « Vous savez, sans passé il n'y pas de futur. Ceux qui oublient leur passé perdent le lien avec leur culture. C'est particulièrement vrai dans le monde urbanisé actuel », souligne Oksana Maltseva, ethnologue sur la réserve d'Arkaim.

## **ELECTIONS EN RUSSIE :**

**Avant le discours de Vladimir Poutine, des milliers de ses partisans ont défilé à Moscou**

## **jusqu'au stade.**

Parmi les manifestants figurait Irina Rodnina, l'ancienne triple championne olympique de patinage artistique. "Je suis là pour que notre pays ait du succès, a-t-elle déclaré, pour que la vie de nos enfants ici soit tranquille et en sécurité."

"Nous voulons vivre tranquillement dans un pays en paix, dans un pays riche et prospère. Cela n'est possible qu'avec un président fort et avec son équipe qui est forte", a ajouté un autre manifestant. "Nous sommes venus pour soutenir Vladimir Poutine, pour notre bonheur, notre avenir et notre patrie! Venez avec nous!", s'enflammait un autre.

Des Russes sont venus d'autres villes en bus pour soutenir Poutine. Se sont-ils tous déplacés par conviction politique? Pas pour l'opposition et des medias indépendants qui ont accusé les autorités de rémunérer des participants ou de faire pression sur des employés pour qu'ils manifestent. Des contraintes évoqués par des témoins cités par les agences AFP et Reuters. Selon un représentant d'un groupe d'une centaine de personnes, partis de Pouchkino, dans les environs de Moscou, ces transports ont été payés par le parti au pouvoir Russie Unie.

Avec Alexandre Shashkov, correspondant d'Euronews à Moscou et l'AFP

**RAPPEL : ce Samedi 3 mars 2012, 14h30 - 18h00**

**GRANDE RÉUNION PUBLIQUE AVEC CARL LANG**

**Candidat de l'Union de la Droite Nationale à l'élection présidentielle.**

**Au Forum de Grenelle, 5 rue de la Croix Nivert - 75015 Paris (métro Cambronne)**

Avec les interventions de :

**Yann Phélippeau** *Secrétaire général adjoint du MNR,*

**Roger Holleindre,***Président du Cercle national des combattants,*

**Fernand Le Rachinel,***Président du Comité de soutien à Carl Lang,*

**Robert Spieler,***Délégué général de la Nouvelle Droite Populaire.* **Entrée 10 Euros**

## **GB : augmentation alarmante des crimes d'honneur musulmans**



La Grande-Bretagne connaît des milliers de cas de **polygamie**, **d'excision**, de mariages forcés de mineures, de **maladies génétiques graves** dues à la consanguinité, etc. Une nouvelle étude révèle que **des milliers** de crimes d'honneur ont été signalés à la police l'année dernière. Selon le **Guardian**, ce serait la pointe de l'iceberg car de nombreuses victimes de violence liée à l'honneur gardent le silence par crainte de représailles.

Il y a peu de chances que ces pathologies sociales, fruits de l'immigration, régressent. Pour les multiculturelles, la protection des minorités contre la stigmatisation semble passer avant la protection de la vie humaine. Et une bonne partie du reste de la population se fout complètement des malheurs des femmes issues des minorités ou se tait de peur d'être accusée de racisme. *Source Poste de veille*

**Près de 3.000 crimes dits d'honneur ont été enregistrés par la police en Grande-Bretagne l'année dernière, révèle une nouvelle étude.**

Selon les chiffres obtenus par Ikwro, un groupe de défense des droits des femmes

iraniennes et kurdes, il y a eu au moins 2823 incidents de violence «fondée sur l'honneur», et la plupart des cas ont été enregistrés à Londres. Le rapport indique que «c'est la première fois qu'une estimation nationale du signalement de la violence basée sur l'honneur est publiée. Le nombre d'incidents est considérable, surtout si l'on considère le niveau élevé de violence dont souffrent les victimes avant de demander de l'aide».

Les agressions dites d'honneur sont des punitions généralement infligées aux femmes musulmanes accusées d'avoir semé la honte sur leur famille et qui comprenaient des enlèvements, des mutilations, des coups et le meurtre.

La directrice d'Ikwro, Diana Nammi, a déclaré à la BBC que **les familles nient souvent l'existence de ces attaques** et «**les coupables sont même considérés comme des héros** dans leur communauté pour avoir défendu la famille ainsi que l'honneur et la réputation de la communauté.»

Elle réclame davantage de soutien pour les victimes, ajoutant que «dans certains cas, la police et certaines organisations aident les victimes pendant un temps limité, alors que la violence basée sur l'honneur peut être une menace à vie. L'un des problèmes est l'absence de formation systématique des policiers et des autres intervenants gouvernementaux tels que les services sociaux, les enseignants et les sages-femmes.»

Elle a déclaré que la violence basée sur l'honneur est «un crime organisé ou collectif» orchestré par la famille ou au sein d'une communauté, et que la plupart de ces crimes sont commis au sein des communautés d'Asie du sud, d'Europe de l'est et du Moyen-Orient. Elle a indiqué que «beaucoup de choses» sont considérées comme déshonorantes, y compris avoir un petit ami, avoir été victime de viol, avoir refusé un mariage arrangé, être gay ou lesbienne, et dans certains cas, se maquiller ou s'habiller de manière jugée inappropriée. **Source : [Alarming rise of Muslim 'honour attacks' in the UK as police reveal thousands were carried out last year](#)**, Mail, 3 décembre 2011. Extraits traduits par Poste de veille

### **[Nouvelles de Belgique : Fonction publique: craintes juridiques du PS et du cdH pour l'accès aux étrangers](#)** (Source DH.be) du 28/02/2012 )

La Commission de la Fonction publique du parlement wallon a approuvé mardi, majorité contre opposition, le projet de décret qui ouvre l'accès aux emplois publics wallons aux étrangers. Si aucune voix dans la majorité n'a manqué lors du vote, le PS et le cdH ont toutefois dit au ministre Jean-Marc Nollet (Ecolo) leurs craintes sur la sécurité juridique du texte. La Wallonie suit de la sorte l'exemple bruxellois. L'accès à la fonction publique dans l'administration régionale ou les organismes d'intérêt public régionaux sera ouvert aux ressortissants étrangers, qu'ils soient issus ou non de pays de l'Union européenne. Le décret exclut toutefois de son champ d'application les emplois qui comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique et les fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat. Le Conseil d'Etat a critiqué le caractère trop général de cette exclusion. Pour se conformer à l'article 10 de la Constitution, le texte wallon devrait énoncer les catégories d'emploi accessibles aux étrangers. L'opposition MR a invoqué cette objection, demandant en vain une consultation de

constitutionnalistes sur la question. Le cdH et le PS se sont également dits inquiets. "C'est à un problème d'insécurité juridique majeure auquel nous sommes confrontés", a souligné Dimitri Fourny (cdH), qui redoute l'effet de recours devant le Conseil d'Etat ou la Cour constitutionnelle. "Le PS marque toute sa sympathie à l'égard de ce texte mais la question est de savoir s'il tiendra debout", a dit Edmund Stoffels. Ce débat a eu lieu au sein du gouvernement et celui-ci a fait le "choix politique" de procéder de la sorte, a fait remarquer M. Nollet en citant le cas de la Région bruxelloise dont les ordonnances ont été votées alors que le MR était aux affaires. (MUA)

## **Tunisie : "Le peuple a fait son choix, il veut la charia. Laïcité dégage !"**

*D'une tyrannie à l'autre... Au cours des dernières semaines, la Tunisie a connu une série de provocations islamistes violentes : une chaîne de télévision a reçu des menaces de mort et son siège a été **vandalisé et incendié** pour avoir projeté un film contenant une scène jugée blasphématoire ; des salafistes armés de couteaux ont **fait irruption** à l'université de Sousse et menacé d'égorger le doyen s'il ne permettait pas le port du niqab par les étudiantes ; **des salafistes ont occupé l'université de Manouba** et exigé l'autorisation du niqab, la ségrégation des sexes et l'aménagement d'une salle de prière.*

## **RELIGION - Les riverains ne veulent pas que l'Église s'installe au Chesnay...**

Depuis le 27 octobre dernier, c'est la panique au Chesnay (Yvelines). L'Église de Jésus Christ des Saints des derniers jours, alias les mormons, a obtenu son permis de construire le premier temple de son culte en France au grand dam d'une partie des habitants de la ville, rapporte France-Info ce mardi.



Outre l'inquiétude des catholiques locaux, une association de riverains, Avenir 46, s'est ainsi constituée pour contester, notamment à l'aide d'une pétition (plus de 7.000 signatures) et de recours en annulation (tous déboutés), la construction du bâtiment «qui s'étendra sur 7 000 m<sup>2</sup>, au cœur d'un vaste terrain occupé depuis 40 ans par EDF», précise La Croix. Jusque là, le culte ne disposait que d'une centaine d'églises en France pour 36.000 fidèles et ne pouvait pratiquer certaines cérémonies comme les «mariages éternels».

Démission au sein du conseil municipal : Le débat a également fait rage au sein du conseil municipal où un adjoint au maire a été jusqu'à remettre sa démission pour signifier son désaccord, estimant qu'un temple mormon ne correspondait pas aux besoins de la ville qui manque notamment de logements sociaux.

«Au-delà de la religion qui est effectivement polémique mais qui ne nous intéresse pas, ce choix ne correspond à aucun besoin. Il n'y aura aucun versement de taxe. Alors que s'il y a des logements, des équipements, ça rapporte de l'argent à la ville», a renchéri sur France-Info l'un des membres d'Avenir 46.

Mais l'Église mormone, qui n'est pas considérée comme une secte en France, a fait une offre difficile à refuser pour le maire (UMP dissident): 20 millions d'euros (l'opération totale s'élève à près de 80 millions d'euros) alors que le terrain était estimé à 16,5 millions d'euros.

**N D F B : Je ne soutiens pas l'église Mormone, mais je constate que QUAND C'EST POUR CONSTRUIRE UNE MOSQUEE ... personne de bouge ! Bizarre non ?**

## **Rhône - Justice.** (source : le Progrès.fr ) : **Elle espérait le grand amour, elle n'a récolté que des coups**

**Lyon. Une fois arrivé en France, le jeune amoureux tunisien a adopté un tout autre comportement avec sa dulcinée, la frappant à plusieurs reprises. Il a été condamné à plusieurs mois de prison**

Victime de ses sentiments. Cette femme âgée d'une quarantaine d'années avait décidé, contre l'avis de tous, de refaire sa vie avec un homme plus jeune de 16 ans. Après plusieurs voyages en Tunisie, où cet homme se montre si avenant, elle engage une procédure de regroupement familial pour le faire venir et convoler en justes noces. C'était il y a un peu plus de sept mois et la lune de miel a tourné court.

Cette femme en manque d'affection qui aspire à un nouveau départ, découvre un homme devenu indifférent. Mais surtout violent. Vendredi, elle porte encore les traces d'un cocard récolté le jour... de la Saint-Valentin. Le 20 février, après une nouvelle correction essuyée au domicile situé dans le 5<sup>e</sup>, elle a dit stop et a porté plainte. Elle dit avoir compris que son époux était davantage intéressé par des papiers que par une belle histoire d'amour. Convoqué au tribunal dans le cadre des comparutions immédiates, Aymen K., 26 ans, n'a reconnu qu'un coup de poing porté selon lui accidentellement. Le plus récent des quatre certificats médicaux établis depuis novembre a pourtant révélé une vingtaine d'ecchymoses sur tout le corps. « Le signe d'une violence habituelle », pour le procureur Thierry Lucchetta qui a requis dix mois de prison dont cinq ferme. Le tribunal a tenu compte du casier vierge du prévenu et l'a condamné à six mois de prison dont quatre avec sursis, mais avec un mandat de dépôt pour les deux mois ferme. Une condamnation assortie d'une interdiction d'avoir désormais tout contact avec son ex-femme.

### **La démocratie en France : état des lieux** **Carriérisme démocratie élections représentants élus**

A la veille d'une nouvelle élection présidentielle, une des étapes les plus marquantes de la vie démocratique de la République, Louis Tode se livre à un « état des lieux ». Son analyse aborde les principaux modes de fonctionnement, que l'on connaît bien isolément, avec leurs défauts sinon leurs dévoiements, et que l'auteur a le mérite de réunir pour en préconiser quelques remèdes. Polémia

Nous qui donnons des leçons de démocratie à la terre entière, nous pouvons nous poser une question : comment va notre système politique ? Qu'en est-il de la démocratie en France ? Est-elle assurée par l'élite en place, ou est-elle bafouée et confisquée par une oligarchie ? Etudions cela un peu en profondeur.

Nous ne connaissons pas actuellement en France de démocratie directe ; seule la démocratie représentative compte : très peu de référendums nationaux – et encore : quand le résultat déplaît au gouvernement les députés revotent – absence de référendums locaux (villes, villages, régions, etc.). Pour certains sujets nous avons même interdit des référendums (peine de mort), et rien n'est fait pour encourager l'initiative populaire ; la commission européenne, elle, daigne à peine se pencher sur un sujet si un million d'Européens ont signé une pétition.

Nous observons ensuite un verrouillage de la démocratie par les partis politiques : ceux-ci sont devenus indispensables à quiconque souhaite un jour être élu. Les mastodontes de la Ve République se sont imposés partout, et il faut passer par leurs mailles pour accéder aux hémicycles : ils ont les réseaux, l'argent, ils font entre eux des arrangements pour n'avoir aucun vilain petit canard dans les assemblées. La plupart font des carrières, ont de multiples casquettes, ils se connaissent tous et sont tous copains : il est bien évident qu'à partir de là il est difficile d'émerger en tant que force politique nouvelle et indépendante, car on représente alors un danger, celui de prendre leur place qu'ils ont gardée bien au chaud.

Ces élus qui verrouillent tout ont aussi tourné les modes de scrutin à leur avantage : ces modes pénalisent toujours les plus faibles et empêchent, là encore, des forces novatrices d'émerger. Nous sommes par exemple passés, aux législatives, de la proportionnelle intégrale au scrutin uninominal à 2 tours : ceci a empêché toute une partie de la population d'être présente à l'Assemblée nationale. « Oui mais il faut une majorité forte pour gouverner »... Au-delà de l'incertitude de cette affirmation, pourquoi dans ce cas ne pas aller jusqu'au bout de la logique et instaurer le parti unique ?

De même, les élections européennes, qui étaient autrefois des élections nationales, ont été régionalisées. Quel en a

été le résultat ? Un scrutin incompréhensible, qui a fait désertier les électeurs (30% de participation en 2009) et qui a donc affaibli les forces dissidentes.

Les élus ne souhaitent hélas pas voir une force émerger, car cela serait au détriment d'eux-mêmes.

Concernant les élections : des complications ont été ajoutées aux difficultés. Lors des élections territoriales on s'est mis à exiger que chaque candidat ait un suppléant ainsi qu'un trésorier de campagne. Lorsque l'on est un petit parti, comment peut-on trouver toutes les personnes nécessaires ? En revanche, un grand parti bien implanté a, lui, les réseaux nécessaires pour trouver ces gens.

De même, lors des élections présidentielles, nous sommes passés d'une centaine de signatures de maires anonymes à 500 signatures visibles. Les partis politiques verrouillant tout, ils ont même modifié l'organisation du territoire pour avoir sous leur coupe le moindre village (réforme territoriale, intercommunalité, etc.), et pouvant par conséquent faire pression sur les maires donnant leur signature à des dissidents. De plus, avec de véritables féodalités se mettant en place, certains n'acceptent pas qu'on veuille prendre leur place et utilisent tous les moyens pour les déstabiliser (personnel municipal décollant les affiches de candidats à la mairie, moins de panneaux électoraux).

Et quid de la culture du débat, de la polémique ? Y a-t-il eu un débat en 2002 entre les candidats du second tour ? Y a-t-il eu, en 2007, loin des émissions où chaque Français demandait ce que le candidat proposait pour son petit problème, de grands débats entre candidats ?

Enfin, et c'est peut-être l'élément principal de cette problématique, souvenons-nous que tous ces élus, cette élite, majorité, opposition, etc. se retrouvent loin des assemblée filmées et visibles. La plupart de ces membres appartiennent à des associations, cercles, clubs très sélects où ils peuvent discuter et faire connaissance entre eux loin des regards du « méchant peuple ». Avec le carriérisme de la politique, ils se fréquentent et se connaissent de plus en plus, s'acoquinent, s'arrangent, font connaissance avec les journalistes, les chefs d'entreprise, les médias, les experts, les économistes, les intellectuels officiels du régime, etc. Les intérêts convergent, on arrive à se mettre d'accord sur telle ou telle force politique qui serait un danger pour ce petit monde bien au chaud dans ses salons. Il est alors aisé de lancer des opérations de discrédit sur cette force politique un peu trop dissidente, et de terroriser des gens qui s'apprêteraient à voter pour elle, leur faisant croire que ce serait le chaos si ce petit monde était chahuté.

Ainsi, quelques mesures seraient nécessaires afin d'assainir notre vie politique nationale et, accessoirement, continuer à donner des leçons de morale à toutes les nations :

- › - instaurer tout d'abord un niveau de proportionnelle significatif aux législatives (au moins 50%) ;
- › - faire appel, à l'image de la Suisse, aux référendums sur les grands sujets nationaux (sans évidemment abuser et en faire tous les matins) ainsi qu'à la démocratie directe (et non participative, ce qui est une vaste blague) au niveau local quand cela peut être nécessaire ;
- › - arrêter de confisquer la voix du peuple, et respecter son vote ;
- › - retenir le principe des mandats non cumulables et non renouvelables (ce qui permettrait d'avoir chacun qui fait sa tâche jusqu'au bout sans chercher à être démagogique pour être réélu, notamment le président) ;
- › - baisser les indemnités et réduire le train de vie de l'Etat, des collectivités et du Parlement, pour que la politique ne soit pas intéressée ;
- › - préserver l'anonymat des maires à la Présidentielle, et diminuer le nombre de signatures requises (faire en sorte que cela redevienne un acte administratif et non politique) ;
- › - supprimer les trésoriers de campagne, suppléants et autres contraintes folkloriques lorsque cela n'est pas nécessaire aux élections locales et territoriales ;
- › - avoir des organismes indépendants sur les comptes et les statistiques du pays ;
- › - revoir de fond en comble la répartition des pouvoirs et la décentralisation : il y a actuellement beaucoup trop d'élus, d'assemblées, etc ;
- › - limiter à un seul tour l'élection présidentielle.

La vie politique doit être assainie, elle doit respirer, éviter les carrières, optimiser une rotation afin que personne ne reste 30 ans aux commandes et confisque tout. Les représentants d'aujourd'hui n'ont rien de neuf, ce sont les mêmes depuis des décennies, et les petits nouveaux sont ceux qui marchent dans leurs pas. Il faut laisser les forces



obsolètes disparaître et permettre à d'autres d'émerger. Que les élus écoutent le peuple et le représentent, au lieu de vouloir lui inculquer une idéologie. *Source Polémia ; Louis Tode 16/02/2012*

## **Extrait du programme du M N R :**

### **Les mesures : Pour l'avenir du peuple français REPUBLIQUE : LA LIBERTÉ DU PEUPLE**

331. Défendre la souveraineté du peuple, expression fondamentale de la démocratie et de la République.

332. Remettre en vigueur les principes de la République aujourd'hui menacés notamment par la montée du processus d'islamisation.

333. Inscrire explicitement le principe de la préférence nationale et européenne dans la constitution afin d'asseoir sans conteste la légitimité de cette notion essentielle à la pérennité de la nation.

334. Garantir aux nationaux le monopole du droit de vote afin que les Français gardent l'entière maîtrise des décisions qui les concernent tant au niveau local que national.

335. Élargir le champ d'application du référendum de façon que le peuple puisse se prononcer directement sur toutes les questions qui l'intéressent, telles l'immigration ou la peine de mort.

336. Instituer le référendum d'initiative populaire qui permet aux Français de provoquer, par une pétition, l'organisation d'un référendum sur une question de leur choix.

337. Centrer le Conseil constitutionnel sur ses missions premières en lui retirant le rôle de tribunal idéologique qu'il s'est octroyé par la censure systématique des lois votées par le Parlement. Dans tous les cas, le dernier mot doit revenir au peuple ou à ses représentants.

338. Renforcer la séparation des pouvoirs essentielle à la démocratie, en empêchant les juges de rendre les politiques inéligibles.

339. Donner sa pleine souveraineté au Parlement de façon que les représentants élus du peuple détiennent une réelle maîtrise de la législation applicable en France.

340. Instaurer le scrutin proportionnel pour éviter que des catégories entières de la population ne soient privées de représentation dans les assemblées politiques.

341. Rompre avec la pratique des commissions de "sages" issues des groupes de pression et totalement dépourvues de légitimité démocratique.

342. Rédiger un statut de l'élu local destiné à lui garantir les moyens et la protection nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

### **LES LIBERTÉS PUBLIQUES**

343. Abroger les lois prétendument antidiscriminatoires qui instaurent en fait le communautarisme et brident les libertés.

344. Supprimer les pouvoirs exorbitants des lobbies anti-identitaires en leur retirant le droit d'ester en justice et en réservant les crédits publics aux seules associations politiquement et idéologiquement non engagées.

345. Favoriser par tous les moyens le pluralisme des opinions au sein des médias audiovisuels et des journaux de la presse écrite, afin de rompre avec la dictature de la pensée unique.

346. Élaborer un code de déontologie de la profession de journaliste comme il en existe pour les autres professions participant au fonctionnement des institutions, tels les avocats.

347. Renforcer les droits des personnes face au pouvoir médiatique pour les prémunir contre les abus de la presse, de la radio et de la télévision.

348. Rendre effective la liberté du travail en faisant respecter les lois en vigueur au bénéfice des employés non grévistes.

349. Garantir la liberté d'accès aux services publics en imposant aux salariés de déclarer à l'avance leur intention de faire grève afin de permettre à la direction d'organiser avec les non grévistes le service minimum indispensable.

## **LES LIBERTÉS CIVILES**

350. Établir des chartes des libertés garantissant les droits des Français dans leur vie quotidienne.

351. Permettre le libre choix de l'école par les parents car l'éducation est de la responsabilité des familles.

352. Réduire les réglementations qui étouffent les activités sportives et introduisent les tracasseries administratives là où elles n'ont pas leur place.

353. Renforcer la liberté pour les organisations de jeunesse car un contrôle exagéré de l'État en ce domaine relève d'une démarche totalitaire.

354. Assurer une plus grande liberté en matière de loisirs en garantissant notamment le libre accès à la nature dans le respect de celle-ci.

355. Mettre fin au harcèlement de l'État contre les automobilistes dès lors qu'il ne s'agit pas des actions - celles-là légitimes - contre les chauffards.

356. Accorder un droit d'exercice aux médecines naturelles par la mise en place d'un système d'évaluation et de diplômes.

357. Renforcer le secret de la correspondance en étendant la législation au développement du courrier électronique.

358. Maintenir la liberté de détention des armes de façon que les délinquants et criminels ne soient pas les seuls à en posséder.

359. Libéraliser la détention d'armes de défense pour permettre aux honnêtes citoyens d'assurer leur propre protection.

360. Garantir la liberté de chasse et de pêche qui correspond à une grande tradition populaire héritée de l'abolition des privilèges.

361. Respecter les coutumes et droits traditionnels en abolissant les réglementations qui les font disparaître.

## **LES LIBERTÉS PROFESSIONNELLES**

362. Réduire la réglementation des métiers car l'évolution d'une profession ne doit pas être bloquée par un carcan réglementaire trop strict.

363. Dynamiser les corps intermédiaires tels que les coopératives, mutuelles, chambres et ordres professionnels, qui permettent aux citoyens de prendre toute leur part dans la vie de la nation et d'être moins isolés face à l'État.

364. Assurer la liberté syndicale de façon que les salariés puissent créer librement des syndicats correspondant à leurs aspirations.

365. Ouvrir les élections professionnelles à toutes les candidatures en mettant fin au monopole syndical qui entrave la liberté des salariés.

366. Fonder la représentativité des syndicats sur des critères objectifs, comme par exemple les résultats aux élections professionnelles.

**NE PAS OUBLIER : DE TRANSMETTRE CET HEBDO A TOUS VOS AMIS QUI POSSEDENT UNE ADRESSE MAIL • C'est simple il suffit de cliquer sur " **Transférer**", puis indiquer leurs adresses e.mail, depuis votre fichier « contats » dans la case "Cci " **Merci****

**ACTE MILITANT GRATUIT:** Quand vous recevez des enveloppes pré-timbrées, ne les jetez pas, profitez en pour les envoyer à leur destinataire en y joignant un de nos prospectus.

( téléchargeable sur le site MNR, cliquez sur ce lien : <http://www.m-n-r.fr/tracts.htm> )

A l'arrivée il y aura au moins une personne qui en prendra connaissance.

**POUR ADHERER EN LIGNE CLIQUEZ SUR CE LIEN : [http://www.m-n-r.fr/soutiens\\_carte.htm](http://www.m-n-r.fr/soutiens_carte.htm)**

**AIDEZ NOUS** : Faites un don pour financer la campagne des prochaines législatives :

Si vous payez des impôts sur le revenus sachez qu'un don de **100** euros ne vous coûte en réalité que **34€00**, par le biais de la déduction fiscale que vous effectuerez ( **les reçus fiscaux ne mentionnent pas le bénéficiaire du don**) Envoyez vos chèques à l'ordre de AFMNR<sup>(1)</sup> à l'adresse suivante :

**M N R B.P. 10008 93161 NOISY-LE-GRAND CEDEX Tél.: 09.51.45.84.93**

(1) AFMNR : Association de Financement du Mouvement National Républicain agréée par la CCFP en date du 18 juin 1999 sous le n°P305AF99567.

**Merci d'avance nos candidats ont besoin de vous .**

*( Pas de minimum vous donnez ce que vous pouvez.. les petits ruisseaux font les grandes rivières )*

**Limite du montant des dons** : Les dons sont limités de la manière suivante :

dons au profit d'un parti ou d'un groupement politique : pas plus de **7.500 €** par parti ou groupe de partis,

**Calcul de la réduction d'impôt - Limite de la réduction**

La réduction est égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable.